

## Façades

### Bénéficiaires

- Propriétaires occupant leur résidence principale.

### Conditions

- Maison achevée depuis plus de 15 ans,
- Travaux réalisés par des professionnels (fourniture et pose),
- Plafonds de revenus ANAH (Revenu fiscal de référence ne dépassant pas un certain montant),
- Liste de travaux (voir règlement)

### Aides

- **CCPM : Aide de 200 €**



### RENSEIGNEMENTS

**Permanences d'un conseiller de l'ADILE à la Communauté de Communes du Pays Moutierrois :**

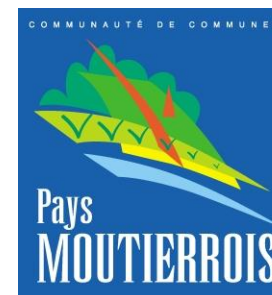
2<sup>ème</sup> mardi : de 14 heures à 16 heures  
4<sup>ème</sup> vendredi : de 14 heures à 16 heures

**Prise de RV et/ou renseignements à l'ADILE au 02 51 44 78 78**

### CCPM

2 rue du Chemin de Fer  
**85540 MOUTIERS LES MAUXFAITS**

Tél. : 02 51 98 93 26 - Fax : 02 51 98 92 10  
Courriel : [contact@paysmoutierrois.fr](mailto:contact@paysmoutierrois.fr)  
Site : [www.paysmoutierrois.fr](http://www.paysmoutierrois.fr)



**ADILE / AGENCE  
DEPARTEMENTALE  
D'INFORMATION  
SUR LE LOGEMENT  
ET L'ENERGIE**



### COMMUNES CONCERNEES

Angles  
La Boissière des Landes  
Le Champ Saint Père  
Curzon  
Le Givre  
La Jonchère  
Moutiers les Mauxfaits  
Saint Avaugourd des Landes  
Saint Benoist sur Mer  
Saint Cyr en Talmondais  
Saint Vincent sur Graon

# Les AIDES à l'HABITAT sur LE PAYS MOUTIERROIS

2016



# Aides à l'amélioration de l'Habitat

## Économies d'énergie

### Bénéficiaires

- Propriétaires occupant leur résidence principale.

### Conditions

- Maison achevée depuis plus de 15 ans,
- Travaux réalisés par des professionnels (fourniture et pose),
- Plafonds de revenus ANAH (Revenu fiscal de référence ne dépassant pas un certain montant),
- Liste de travaux liés à l'amélioration thermique du logement (voir règlement) :
  - Isolation de la toiture,
  - Changement de chaudière,
  - Installation d'un poêle à bois...
- Bilan énergétique préalablement réalisé par l'ADILE.

### Aides

- **CCPM : Aide de 500 €**,
- Cumulable sous condition avec l'ANAH, l'AREEP, le crédit d'impôt, les primes énergie,
- Bilan énergétique de l'ADILE pris en charge financièrement par le Département.

## Adaptation et accessibilité

### Bénéficiaires

- Propriétaires occupant leur résidence principale.

### Conditions

- Maison achevée depuis plus de 15 ans,
- Travaux réalisés par des professionnels (fourniture et pose),
- Plafonds de revenus ANAH (Revenu fiscal de référence ne dépassant pas un certain montant),
- Liste de travaux du Crédit Impôt (Art. 18ter CGI).

### Aides

- **CCPM : Aide de 500 €**,
- Cumulable sous condition avec l'ANAH, les aides des Caisses de retraites et le crédit d'impôt.

### Exemples de travaux

- Transformation d'une baignoire en douche
- Installation d'une barre de maintien (WC, douche...)
- Aménagement pour franchir des marches
- Installation d'un monte-personne

## Assainissement individuel

### Bénéficiaires

- Propriétaires d'une résidence principale ou secondaire dont l'assainissement individuel a été classé non conforme.

### Conditions

- Maison achevée depuis plus de 15 ans,
- Travaux réalisés par des professionnels (fourniture et pose) conformément aux prescriptions de l'étude de filière,
- Plafonds de revenus ANAH (Revenu fiscal de référence ne dépassant pas un certain montant).

### Aides

- **CCPM : Aide de 500 €**,
- Cumulable sous condition avec l'ANAH, l'éco-PTZ.



**ATTENTION : La demande d'aide doit être effectuée avant le commencement des travaux.**